

BANQUE DE MONTREAL

78e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

Le nombre des personnes présentes se trouvaient :

Hon. George A. Drummond, R. B. Angus, E. Rawlings, Capitaine Bonyon, J. Hardisty, John Morrisson, James Shearer, Hugh McLennan, Hector McKenzie, Angus Hooper, John Crawford, F. S. Lyman, C. R., James Wilson, jr., W. C. McDonald, E. B. Greenshields, R. S. White, Hon. Jas. O'Brien, G. F. C. Smith, A. T. Taylor, Jesse Joseph, M. Burke, Richard White, H. Sims, John Tasker, John Dunlop, C. R., W. A. Miller, J. L. Marler, W. E. Murray, J. G. Gilmour.

En l'absence de Sir Donald A. Smith, président de la Banque, l'honorable sénateur George A. Drummond a été appelé à présider l'assemblée.

Les directeurs ont le plaisir de présenter le 78e rapport annuel du résultat des opérations de la banque, durant l'année expirée le 30 avril 1896.

Balance du compte des profits et pertes au 30 avril 1895..... 815,152.10
Profits pour l'année expirée le 30 avril 1896, après avoir déduit les frais de gestion et placement et pourvu à toutes les dettes mauvaises ou douteuses..... 1,241,196.09

\$2,056,348.19

Dividende de 5 pour cent payé le 1er décembre 1895..... \$600,000
Dividende de 5 pour cent payable le 1er juin 1896..... 600,000

\$1,200,000.00

Balance reportée au compte des profits et pertes 856,348.19

" Une succursale de la banque a été ouverte à Amherst N. B., et une autre à Rossland, C. A.

" Les directeurs, se souvenant des services importants rendus à la banque par feu M. E. H. King, durant la longue période de son union avec elle, depuis 1857 à 1873, dans les diverses positions d'inspecteur, gérant, gérant-général, et enfin de président, et aussi de président du bureau de Londres, depuis juin 1879 à novembre 1888, désirent témoigner des regrets que leur cause sa mort et leur opinion que les actionnaires ont retiré des bénéfices importants de son habile administration.

" Tous les bureaux de la banque, y compris le bureau principal, ont été inspectés durant la dernière année.

DONALD A. SMITH,
Président.

30 avril 1896.

BILAN GÉNÉRAL 30 AVRIL 1896

PASSIF

Capital-actions.....		\$12,000,000.00
Réserves.....	\$6,000,000.00	
Balance rapportée des profits et pertes.....	856,348.00	
	<u>6,856,348.19</u>	
Dividendes non-réclamés.....	2,442.69	
Dividende semestriel payable le 1er juin 1896.....	600,000.00	
	<u>7,458,790.88</u>	
Billets de la banque en circulation	4,585,038.76	
Dépôts ne portant pas d'intérêt.	8,096,490.42	
Dépôts portant intérêt.....	24,220,386.77	
Balances dues à d'autres banques du Canada.....	28,390.53	
	<u>36,930,306.39</u>	
	<u>56,389,097.27</u>	

ACTIF

Numéraire d'or et d'argent courant.....	\$ 2,137,114.42
Billets du gouvernement à dem.	3,070,493.25
Dépôts dans le gouvernement fédéral requis par l'acte du parlement pour la sécurité de la circulation générale des billets de banque.....	265,000.00
Dû par des agences de cette banque et d'autres banques en pays étrangers.....	7,736,111.40
Dû par des agences de cette banque et d'autres banques dans la Grande Bretagne.....	4,283,263.62
Bons de chemins de fer des Etats-Unis.....	2,438,010.77
Billets et chèques d'autres banques.....	951,736.74
	<u>20,920,730.20</u>
Bureaux de la banque à Montréal et ses succursales.....	600,000.00
Prêts courants et escomptes (déduction faite de la réserve des intérêts) et autres valeurs garanties et actif.....	34,769,687.58
Dettes garanties par hypothèques ou autrement.....	59,902.21
Dettes échues non spécialement garanties (après avoir pourvu aux pertes).....	38,777.28
	<u>34,868,367.07</u>
	<u>\$56,389,097.20</u>

E. S. CLOUSTON,
Gérant-général.

Banque de Montréal,
30 avril 1896.

L'IMPÔT SUR LES REVENUS

En France, on paraît avoir abandonné l'idée de l'impôt progressif, mais on s'en tient toujours au projet général d'impôt sur les revenus. Voici la substance de la forme que le conseil des ministres a définitivement arrêtée et doit présenter aux Chambres.

Ce projet consiste dans l'établissement de l'impôt sur les revenus par cédules. Il entraîne aucune augmentation du total des impôts par rapport à la situation actuelle. Le montant des dégrèvements dépense celui des accroissements de taxes. Il ne touche pas à l'impôt des patentes et ne frappe pas les revenus du travail. Il unifie à 4 50 % le taux d'im-

position des revenus provenant de la richesse acquise.

Les dispositions projetées se résument ainsi :

Dégrèvement.—1o suppression de la contribution des portes et fenêtres ; 2o suppression de la contribution personnelle mobilière ; 3o dégrèvement sur la propriété non bâtie pour tous les départements au profit des débiteurs hypothécaires sur le montant de l'impôt foncier de la part d'impôts correspondant au montant de leurs dettes.

Ressources nouvelles.—1o Relèvement du taux de l'impôt sur le revenu des propriétés bâties de 3 80 à 4 50 % ; 2o imposition des intérêts des créances hypothé-

caires (4 50 % ; 3o relèvement de 4 à 4 50 % du taux de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, et application de cette taxe à toutes les valeurs et fonds d'Etats français et étrangers ; 4o création d'une cédule complémentaire, établie d'après les loyers et certains signes extérieurs de la richesse ; n'atteindra que 4 millions 500,000 ménages contribuables sur 10,500,000. Les contribuables atteints bénéficieront d'ailleurs de larges détaxes à raison de leurs charges de famille.

Le projet réalise ainsi une équitable répartition des impôts directs et aboutit à un dégrèvement considérable pour les populations agricoles et les contribuables les moins fortunés.

—:o:o:—